



Affouagiste : _

Lot n° : _

COUPE AFFOUAGERE 2020 REGLEMENT D'EXPLOITATION

Document valant **autorisation de circulation** sur la route forestière du grand bois pour l'exploitation du lot d'affouage et son transport. **Cette autorisation doit être visible derrière le pare-brise du véhicule.**

En application du Code Forestier et de la Loi du 04/12/1985, sous la responsabilité de trois garants :

- MM. BOYER Yannick | yannick.boyer@venterol-04.fr | 06 25 43 53 94
- GHIOTTI Emmanuel | emmanuel.ghiotti@venterol-04.fr | 06 31 15 89 86
- NOEL Romain | romain.noel@venterol-04.fr | 06 35 39 53 60

dans la parcelle n°5 de LA MELEZIERE.

1. Conditions générales d'exploitation

RECOMMANDATIONS :

- sont à conserver les arbres qui portent une marque BLEUE
- Les lots sont délimités et numérotés à la peinture
- Les souches doivent être coupées au ras du sol. La découpe doit se faire parallèlement au sol (pas de découpe en biseau)
- mise en andain (tas, bande continue) des branches
- obligation d'effectuer la totalité du lot
- le bois d'affouage doit être brûlé exclusivement sur la commune
- interdiction formelle de vendre ou céder gratuitement un lot d'affouage
- débardage interdit sur la piste par mauvais temps

DELAI D'EXPLOITATION IMPERATIF : 30/09/2021

Lot coupé, débardé et bois totalement enlevé (même sur la traîne).

Le non-respect du règlement entrainera l'encaissement de la caution et la suspension du droit d'affouage au bénéficiaire pendant deux ans.

2. Points spécifiques 2020

- ✓ Le règlement, le plan de la coupe et d'autres informations concernant la forêt et l'affouage sont ou vont être disponibles sur <https://venterol-04.fr/mairie/vie-pratique/foret.php>

- ✓ ne pas traverser le champ de M. BORRELLY en passant par le cimetière pour ne pas faire d'ornièrre pour accéder à la coupe mais par la piste dans la montée d'Urtis.
- ✓ ne pas jeter les branches chez les propriétaires qui ont l'amabilité de nous laisser passer. Faire des andins dans la coupe.
- ✓ ne pas couper les arbres hors de la coupe : limite orange
- ✓ attention cette coupe était destinée à la base a un professionnel et certain arbre sont très hauts et gros : faire très attention à votre sécurité et à celle des autres. Vous pouvez faire tomber les arbres dans les champs du moment que vous laissez propre derrière (enlever les branches et billots).
- ✓ certains lots seront donnés en bordure de champ alors que les vaches sont encore dans le parc. Attendre que les vaches soient enlevées du pâturage pour ceux qui ont leurs coupes à ces endroits pour ne pas toucher le fil, ni déranger les vaches.
- ✓ petit rappel : certains trouvent l'accès difficile. Nous avons fait le choix de cet endroit car les arbres étaient déjà marqués pour gagner du temps car sinon il fallait faire de nouvelles traines qui demandent beaucoup de temps et un coût supplémentaire, difficilement envisageable pour la commune cette année.

Liste des affouagistes 2020 :

MELET Claude - BOUFFIER Jean-Paul - ESPOSITO Patrick - DE LUCA Daniel - MINI Carole - MINI Jean-Luc - TAIX Yves - NOEL Romain - HENNETIER Marc - SIMON Franck - MARTIN Mireille - NOEL Pierre - CHEVALLIER Jean-Marc - BRUTINEL Henri - UGHETTO André - GRAS Benjamin - LIGOZAT Fabrice - COUSIN Erika - UBAUD Nathalie - ORIGLIO Anthony - PONCET Henry

Le Maire
Bernard RENOUY

